

Échange de Notes entre le Canada et le Royaume-Uni terminant l'application de l'accord (1946) sur l'impôt sur le revenu au Nyassaland et à la Rhodésie du Sud. Ottawa le 1<sup>er</sup> mai 1957 et le 13 février 1958. En vigueur le 13 février 1958.

#### Suède

Échange de Notes entre le Canada et la Suède modifiant l'accord de 1947 relatif aux services aériens. Ottawa le 16 mai 1958. En vigueur le 16 mai 1958.

Échange de Notes entre le Canada et la Suède modifiant l'accord de 1949 relatif aux visas. Ottawa le 14 juillet 1958. En vigueur le 14 juillet 1958.

#### Suisse

Accord entre le Canada et la Suisse relatif aux services aériens. Signé à Berne le 10 janvier 1958. En vigueur provisoirement le 10 janvier 1958.

Accord de coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Signé à Ottawa le 6 mars 1958. Instruments de ratification échangés à Ottawa le 31 juillet 1958. En vigueur le 31 juillet 1958.

Échange de Notes entre le Canada et la Suisse abrogeant la convention du 27 août 1872 entre la Grande-Bretagne et la Suisse au sujet des droits de succession. Ottawa les 28 mars et 23 juin 1958. En vigueur le 8 septembre 1958.

#### Union Sud-Africaine

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. Signé à Ottawa le 28 septembre 1956. Instruments de ratification échangés à Prétoria le 11 octobre 1957. En vigueur le 22 janvier 1958.

Accord pour éviter les doubles impositions et prévenir l'évasion fiscale en matière de droits successoraux. Signé à Ottawa le 28 septembre 1956. Instruments de ratification échangés à Prétoria le 11 octobre 1957. En vigueur le 22 janvier 1958.

## 2. Multilatéraux

Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers. Faite à Rome le 7 octobre 1952. Signée par le Canada le 26 mai 1954. Instrument de ratification du Canada déposé le 16 janvier 1956. En vigueur le 4 février 1958.

Convention relative à la création d'une organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime. Acceptée par le Canada le 15 octobre 1948. Entrée en vigueur le 17 mars 1958.

Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Signé par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la mer territoriale et la zone contiguë. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la haute mer. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Convention sur le plateau continental. Signée par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends. Signé par le Canada à Genève le 29 avril 1958.

Modificatif au paragraphe 22 de l'Article IV de l'Accord international sur l'étain conclu le 1<sup>er</sup> mars 1954. Fait à Londres le 18 octobre 1956. Instrument d'acceptation du Canada déposé le 9 juillet 1958. Entré en vigueur le 19 juillet 1958.